

DGO178- ROUTES ET BATIMENTS

Département des Infrastructures subsidiées

Direction des Infrastructures sportives

INFRASPORTS

Votre contact : Anne DUPLAT, Directrice ff, ☎ 081/77.33.56, E-mail infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBSIDES
EN MATIERE DE PETITES INFRASTRUCTURES SPORTIVES PRIVEES

Acquisition

BASE LEGALE :

Toute demande de subsides s'inscrit dans le cadre du décret du 25 février 1999 modifié par le décret du 11 avril 2014 et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 09 juillet 2015.

Ceux-ci fixent les dispositions légales et réglementaires qui régissent la procédure applicable aux demandes de subventions relatives à des investissements en matière d'infrastructures sportives.

Ces dispositions sont explicitées dans la Circulaire 2011/1 du 01/04/2011

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DEMANDEUR

Identité du demandeur :

Adresse :

Personne de contact :

N° de tél et/ou GSM – EMAIL :

Objet de la demande :

.....

Adresse du site sportif :

Dénomination de l'infrastructure et n° de téléphone :

.....

Propriétaire du site sportif :

Gestionnaire du site sportif :

CONSEILS

Infrasports se tient à la disposition des demandeurs qu'il souhaite conseiller et accompagner dans leurs démarches dès le stade de l'élaboration de l'avant-projet d'investissement, en vue de les orienter vers des projets de qualité, adaptés à leurs besoins.

Vos dossiers doivent être introduits à l'adresse suivante, **en un seul exemplaire** :

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – DGO1 ROUTES ET BATIMENTS

Infrasports

Boulevard du Nord, 8 – 5000 NAMUR

Téléphone : 081/77.20.00 – Fax : 081/77.38.88

E-mail : infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

Adresse internet : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

COMPOSITION DU DOSSIER - DOCUMENTS A ANNEXER A VOTRE DEMANDE DE SUBSIDES

Contact sera pris directement avec l'Administration, avant même la signature du compromis de vente.

1. La promesse de vente.
2. L'estimation du bien établie par le receveur de l'enregistrement compétent ou le Comité d'acquisition d'immeubles, en distinguant le coût de l'immeuble et le coût du terrain.
3. Un plan coté des installations à acquérir.
4. Une esquisse d'avant-projet d'aménagement des biens à acquérir, comprenant une estimation des travaux.
5. Une copie de la publication au Moniteur belge des statuts de votre ASBL et de ses modifications.
6. La délibération du Conseil d'Administration approuvant l'acquisition (objet, montant)
7. Une note de motivation reprenant de manière détaillée : les catégories d'utilisateurs, actuels et potentiels, de l'infrastructure ; la description des installations existantes ainsi que les objectifs poursuivis.
8. Un plan de la Commune avec l'indication de l'endroit de l'infrastructure (type extrait cadastral).
9. Une note explicative démontrant que toutes les mesures ont été prises afin d'assurer l'accessibilité des équipements admis à la subvention aux personnes à mobilité réduite.
10. Le plan de financement de l'investissement envisagé. (Expliquez comment vous allez financer la part d'investissement à charge de votre club).
11. Une attestation de la banque mentionnant le numéro de compte IBAN dont votre groupement est titulaire ou un extrait de compte PC Banking.
Le numéro de votre compte bancaire est :
12. Le formulaire relatif au cadastre des infrastructures sportives, dûment complété en ce qui concerne les renseignements propres à votre Association.
13. Une attestation stipulant si le dossier a été introduit ou pas pour une subvention UREBA dans les services concernés
14. L'infrastructure est équipée d'un DEA oui non (Biffer le mention inutile)

Date, signature et fonction de la personne responsable,

.....